

Adaptez votre maison aux inondations



Sud Presse* - 30 juil. 2021
Page 13

* La Capitale, La Nouvelle Gazette - Centre, La Meuse - Huy Waremme, La Meuse - Luxembourg, La Province, Nord Eclair - Mouscron, La Meuse - Namur, La Nouvelle Gazette - Entre Sambre et Meuse, Nord Eclair - Tournai

Vous ne pouvez pas changer la pluie, mais vous pouvez adapter votre maison ! Comment ? C'est la question que de nombreuses familles doivent se poser après les terribles crues qui ont touché notre pays. En adaptant votre maison, il est possible de gérer le risque d'inondation. Charles Bielders, professeur d'hydrologie à l'UCLouvain et Wauthier Robyns, le porte-parole d'Assuralia vous donnent des conseils.

1 Mettre des cloisons devant les portes

« Dans les zones à haut risque, vous pouvez installer des systèmes permanents de cloisons pour fermer les ouvertures de porte. Il y en a même des automatiques. Pour les personnes plus rarement inondées, vous pouvez fabriquer ces cloisons avec des planches en bois par exemple », explique Charles Bielders, professeur d'hydrologie à l'UCLouvain. Pour le prix, si vous les faites fabriquer, chez Aggeres par exemple, il faut compter 700 euros pour une installation de base. Les cloisons automatiques commencent à environ 13.000 € en moyenne.

2 Créer des zones de tampons vertes dans votre jardin

« L'idée est que l'eau se déverse dans le jardin et puisse s'infiltrer, plutôt que de saturer les égouts. Vous pouvez creuser un petit fossé dans lequel l'eau peut stagner avant de s'infiltrer par exemple. Si tout le monde le fait, nous pouvons vraiment réduire la quantité d'eau dans les égouts, et donc les inondations en aval. Évitez aussi les surfaces en dur et privilégiez l'herbe. Si vous voulez vraiment une surface en dur, choisissez plutôt des graviers, plus poreux, ils absorbent mieux l'eau. Des pavés drainants existent aussi et permettent à l'eau de s'infiltrer plus facilement », note Charles Bielders.

3 Installer un clapet anti-retour

Charles Bielders : « S'il y a un risque de retour d'eau depuis les égouts vers votre maison, dans certains types d'inondations, un clapet anti-retour peut aider. Il permet à l'eau d'aller dans un seul sens, de votre maison vers l'égout. » Les prix varient entre 20 et 60 €/la pièce. À cela s'ajoute le prix de la main-d'œuvre.

4 Avoir un réservoir d'eau à deux niveaux

« Lorsque l'on parle de réservoir et d'inondations, il faut être nuancé. Le but premier d'un réservoir est d'être plein pour pouvoir servir à arroser le jardin par exemple. Forcément, s'il est rempli, il ne peut pas jouer de rôle en matière d'atténuation du ruissellement. Par contre, ce qui existe, ce sont des réservoirs à deux niveaux. La moitié inférieure va servir de réserve d'eau pour l'usage domestique. La moitié supérieure va, elle, tenir le rôle de mini-bassin d'orage et va permettre de stocker temporairement l'eau et puis de la relâcher graduellement pour ne pas saturer les égouts », précise Charles Bielders.

5 Prévoir des sacs de sable

« Si vous êtes souvent inondés, il peut être intéressant d'avoir des sacs de sable à portée de main. Sinon, les sacs de sable ont une durée de vie limitée. Si vous achetez des sacs de sable maintenant, et que la prochaine inondation est dans 5, 10 ou 15 ans, vos sacs de sable risquent d'être pourris. Il faut surtout améliorer les systèmes d'alerte pour que ces dernières soient délivrées assez tôt et que les gens puissent s'équiper dans les jours qui précèdent l'événement », pointe Charles Bielders.

6 Disposer d'une pompe vide-cave

Selon Charles Bielders, « pour l'après-inondation, elles peuvent être utiles pour vidanger votre cave plus rapidement. Pour une cinquantaine d'euros, vous en avez avec des débits relativement importants. Après, ce n'est pas vraiment une méthode de lutte contre les inondations. J'ai du mal à imaginer que lors d'inondations similaires à celles que nous venons de connaître, ces pompes soient vraiment efficaces. L'eau qui vient de la rue va certainement remplir la cave plus vite que ce que la pompe ne peut la vider ».

7 Surveiller votre assurance

« Mon premier conseil, c'est de sortir un fluo et de faire attention aux rubriques d'exclusions de vos contrats. Ensuite, dans un contrat incendie, il faut savoir qu'il y a deux volets : le bâtiment et le contenu du bâtiment. Lorsque vous êtes propriétaire et que vous vivez dans votre maison, vous êtes concernés par les deux. Par contre, un locataire va assurer uniquement le contenu de la maison qu'il loue. Le propriétaire de cette dernière va se charger d'assurer le bâtiment pour les situations dans lequel le locataire ne peut pas être responsable, comme les inondations que nous avons connues dernièrement. Le prix dépend de la valeur des biens que vous allez assurer. En général, pour une assurance incendie qui comprend le contenu du bâtiment, les gens payent quelques centaines d'euros par an », indique Wauthier Robyns, porte-parole d'Assuralia.

Lisa Beken

Lisa Beken

Copyright © 2021 Sud Presse. Tous droits réservés